

COMMUNE DE COSSONAY
MUNICIPALITE

Cossonay, le 19 avril 2021/taz

Préavis No 04/2021
au Conseil communal

**relatif à la création d'un cheminement de mobilité douce au
lieu-dit « Derrière-le-Bourg »**

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
3	PROJET SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4
4	FINANCES	4
5	CONCLUSIONS	1

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent préavis est l'aboutissement d'un projet de cheminement envisagé depuis plus de 15 ans au lieu-dit « Derrière-le-Bourg ». En effet, celui-ci avait déjà été dessiné sur le Plan directeur communal (PDcom), approuvé durant l'année 2000. Ensuite, par le préavis municipal n° 02/2006 *concernant le changement d'affectation relatif à la création d'un domaine public au lieu-dit « Derrière-le-Bourg »*, le Conseil communal acceptait le changement d'affectation de la zone agricole en question en domaine public. Plus récemment, ce cheminement a été inscrit dans le plan directeur communal de mobilité douce. Il s'agit de la mesure n°13.

Cette démarche résultait de négociations avec les propriétaires et promoteurs de la surface, qui au moment de la construction d'immeubles, avaient réalisé la première partie du chemin, offrant ainsi l'accès auxdits édifices. Finalement, ces propriétaires et promoteurs avaient offert le terrain nécessaire à la réalisation d'un cheminement public en prolongation du chemin de Derrière-le-Bourg précité jusqu'en limite de la zone située plus au Nord, sur laquelle différentes entreprises ou magasins se sont implantées ces dernières années (parcelles n°1301, 1337, 1338 et 1339).

S'il était établi par la Municipalité de l'époque que ce cheminement serait construit ultérieurement, le moment est venu de réaliser cet aménagement. Ce préavis présente donc la demande de crédit y relative.

Description des travaux

Dans le but de respecter le PDCom et afin de poursuivre la création de cheminements de mobilité douce à travers la localité, un cheminement en revêtement bitumineux sera réalisé sur le DP 1142. Celui-ci aura une largeur de 3 mètres, de façon à pouvoir accueillir les piétons et, également, les vélos.

Outre la réalisation dudit cheminement, une haie ainsi qu'un treillis seront posés du côté Est du DP 1142 et 2 potelets assureront qu'aucune voiture ne puisse s'y engager. Concernant les luminaires, ceux-ci étant déjà installés sur le DP 1142, il sera simplement nécessaire d'en déplacer une partie. Finalement, s'agissant d'un domaine public, l'entretien courant de ce chemin sera réalisé par le Secteur des travaux et de la voirie.

Comme indiqué précédemment, ce cheminement est la continuité du chemin de Derrière-le-Bourg et assure la liaison avec la zone artisanale sur laquelle différentes entreprises ou magasins se sont implantés. Certains sont encore en cours de construction ou de finition. Sur la zone en question, différents cheminements ont été réalisés ces dernières années, assurant ainsi un accès en mobilité douce de part et d'autre du site.

Finalement, si le DP 1142 est actuellement partiellement occupé par des privés avec l'accord de la Commune, ceux-ci ont été informés depuis de nombreuses années et encore récemment qu'un projet de cheminement serait réalisé et, plus précisément, à horizon de l'automne 2021.

Projet sous l'angle du développement durable

La Municipalité s'est interrogée sur le type de cheminement à réaliser et a rapidement conclu à la nécessité de permettre aux vélos de circuler à cet endroit, raison pour laquelle une largeur de 3 mètres a été prévue. Un soin particulier sera apporté aux abords du chemin afin que des plantations offrant une certaine biodiversité soit garantie. Enfin, le revêtement bitumineux, dans la mesure du possible, se fera au moyen de matériel recyclé.

Finances

L'estimation des coûts après réception des soumissions de génie civil s'élève à CHF 83'000.- TTC. Le tableau ci-dessous résume les principaux postes :

Génie civil (basé sur soumissions rentrées)	CHF	50'823.10
Travaux divers (barrière, potelets, luminaires)	CHF	10'000.--
Prestations ingénieurs	CHF	9'500.--
Prestations géomètres	CHF	1'200.--
Divers et imprévus	CHF	5'000.--
Total HT	CHF	76'523.10
TVA 7.7% (taux 2021)	CHF	5'892.28
Coût total TTC	CHF	82'415.38
Arrondi	CHF	83'000.--

Préavis n°	4/2021	
Objet du préavis	Création cheminement mobilité douce sur le domaine public 1142	CHF 83'000.00
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>		
Estimation financière nette		83'000.00
Coûts totaux		83'000.00
Participations de tiers		0.00
Subventions		0.00
Financements prévu au bilan		83'000.00
Emprunt		
Liquidités		X
Estimation de la durée	0 mois	ou 0 ans
Début des travaux prévu	0	Fin des travaux, prévu 0
Impact estimé sur le compte fonctionnement	N° compte	Taux
		Année
		CHF
		8'300.00
		Fds 31.12.20
Amortissements		10 ans
		8'300.00
		8'300.00
Prélèvement sur fonds de réserve/EU-EC	9280.3	
		0.00
Prélèvement sur fonds de réserve/Eau	9280.6	
		0.00
Charges de fonctionnement estimées		
		0.00
Recettes de fonctionnement estimées		
		0.00
Intérêts passifs calculés au taux moyen (charges d'exploitation)		0.00
		0.00
Plafond d'endettement		
Emprunt avant Préavis	19.04.2021	
		28'036'140.50
Préavis		0.00
Emprunt si préavis accepté		28'036'140.50
Plafond d'endettement 2016-2021		60'000'000.00
Disponible		31'963'859.50
Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:		
<i>Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.</i>		

Conclusions

Au vu des informations précitées, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 04/2021
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- De réaliser les travaux nécessaires à la création d'un cheminement de mobilité douce sur le domaine public 1142 ;
- De financer ces travaux par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 83'000.-, à l'actif du bilan ;
- D'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexes : coupe A -A, 1 :50

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 27 avril 2021, à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.

Coupe A - A 1:50

Bureau d'études techniques
THORENS & ASSOCIES SA
Ingénieur géomètre breveté
1348 LE BRASSUS

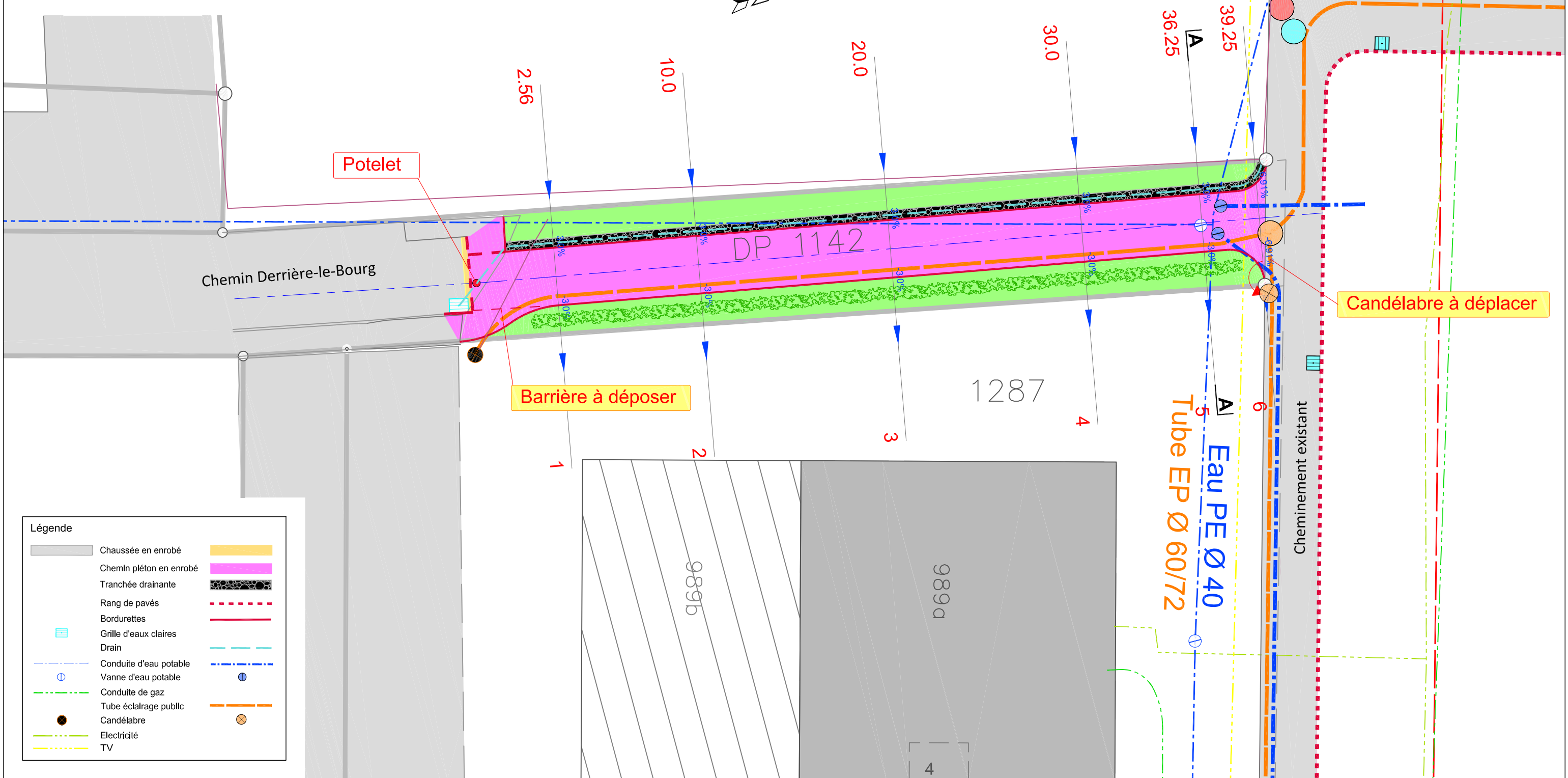
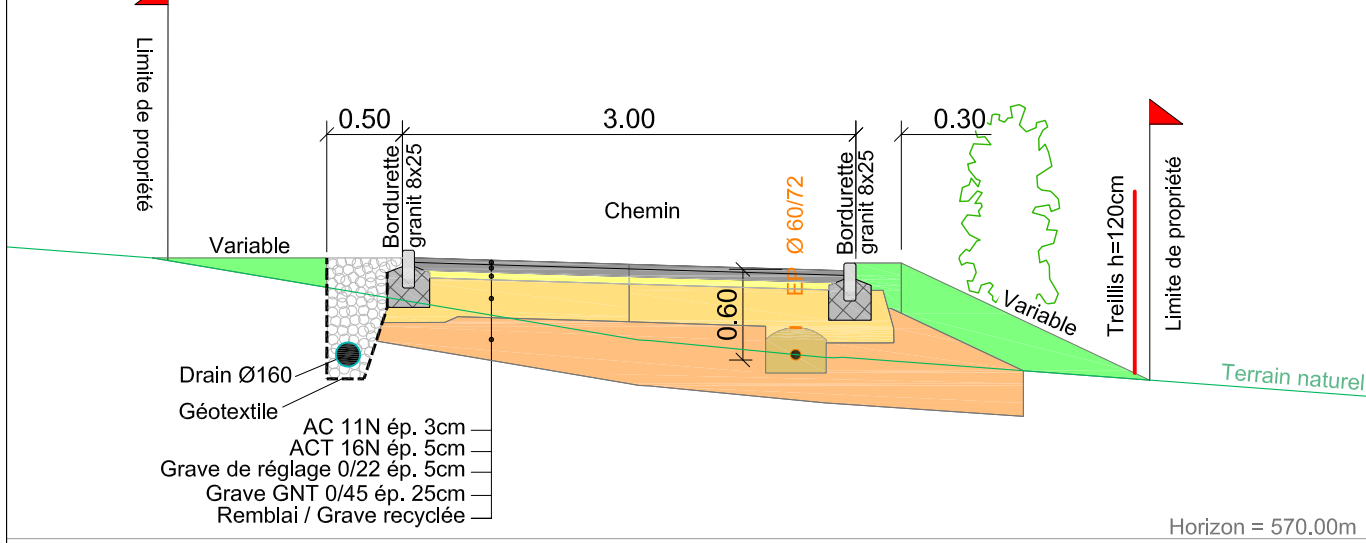
COMMUNE DE COSSONAY

Chemin Derrière-le-Bourg

PROJET DE CHEMINEMENT, DP 1142

PLAN DE SITUATION

CS.21.8009	
Echelle 1:200	
08.03.21	DM
08.04.21	DM



Légende

	Chaussée en enrobé		Chemin piéton en enrobé
	Tranchée drainante		Rang de pavés
	Bordurettes		Conduite d'eau potable
	Grille d'eaux claires		Vanne d'eau potable
	Drain		Conduite de gaz
	Conduite d'eau potable		Tube éclairage public
	Candélabre		Electricité
	Electricité		TV